

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2016

1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
2 31 décembre 2016 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
3 demande tarifaire 2016.

4
5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 3 293 847\$ (voir GI-6, document 1,
6 page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,10 %, tel
7 qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-120, se chiffre à 2 862 529\$ (voir GI-6,
8 document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 431 319\$ après
9 impôts (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 15) ou 590 039\$ avant impôts (voir GI-6,
10 document 1, page 1 de 2, ligne 21).

11
12 Bien que le mécanisme de partage pour l'année 2016, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision
13 D-2015-120, ne soit conditionnel à l'atteinte d'un pourcentage global de réalisation des indices de
14 qualités de service, Gazifère présente, à titre informatif, aux pièces GI-5, document 1 à GI-5
15 document 1.5.1, ses indices de qualité de service 2016.

16
17 Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016, le pourcentage global de réalisation des
18 indices de qualité de service est de 96.39% (voir GI-5, document 1). Ce pourcentage correspond à
19 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la qualité de
20 service de Gazifère. Les cinq indices de qualité de service faisant partie de ce calcul sont ceux
21 autorisés par la Régie dans sa décision D-2010-112.

22
23 Selon le mécanisme de partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-120, les trop-perçus
24 de Gazifère doivent être partagés comme suit :

- 25 • premiers 100 points de base : Gazifère 50 %, clientèle 50 %,
- 26 • au-delà de 100 points de base : Gazifère 25 %, clientèle 75 %;

27 Les manques à gagner devant rester à la charge de Gazifère.

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2016

1 L'actionnaire de Gazifère est ainsi en droit de conserver la somme de 255 090\$ de l'excédent de
2 rendement, le solde de 334 949\$ devant être remboursé aux clients dans le cadre de la demande
3 tarifaire 2018 (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 40).

4
5 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
6 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve
7 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
8 perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le taux du gaz naturel perdu pour l'année témoin 2016 se
9 chiffre à 0,94% (voir GI-3, document 1.2.1), Gazifère ne dépose pas d'analyse des causes du gaz
10 naturel perdu.

11
12 Gazifère dépose le suivi du projet de relocalisation du Pont Fournier, ainsi que le suivi du projet de
13 réalisation du programme de francisation aux pièces GI-7, document 1 et GI-7, document 2,
14 respectivement.

15
16 Quant aux suivis relatifs aux projets Chelsea et Buckingham, ceux-ci seront effectués à compter de
17 l'année prochaine. Cette année, les projets ne sont pas encore complétés, le suivi aurait présenté
18 une information ne permettant pas d'évaluer adéquatement ces projets.

19
20 Les pièces déposées dans le cadre de la fermeture des livres 2016 fournissent les explications
21 permettant de mieux évaluer les résultats financiers de Gazifère pour l'année financière 2016.